



Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes

## Extrait du Registre aux Arrêtés Municipaux

Arrêté n° : URB\_2024\_06\_244

**OBJET :** INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER  
SQUARE DE VICOIGNE  
ENTRETIEN DU PARKING ET ESPACE VERT  
DU 1 JUILLET 2024 AU 5 JUILLET 2024

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation et notamment les articles L.2122-1 et L. 2122-2,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Considérant la demande de l'Entreprise JARDINS 2000 situé 134 rue Roger Salengro 59590 RAISMES, en date du 20 juin 2024, interdiction temporaire de stationner sur le parking du square de Vicoigne afin d'effectuer l'entretien du parking et de l'espace vert – du juillet 2024 au 5 juillet 2024.

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains et des usagers de la voie,

### **ARRETE**

- Article 1** : Le stationnement sera interdit sur le parking du square de vicoigne pour l'entretien du parking et des espaces verts, du 1 juillet au 5 juillet 2024.
- Article 2** : La pré-signalisation et la signalisation seront mises en place, contrôlées et entretenues par la société JARDINS 2000.
- Article 3** : Les infractions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification, devant le Tribunal Administratif de Lille.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Valenciennes
- Monsieur le Commissaire de Raismes
- Les services de la Police Municipale de Raismes
- Le Service du Centre Technique Opérationnel
- Le Service d'Interventions Quotidiennes
- L'entreprise JARDINS 2000

Fait à Raismes, le 20 juin 2024

Le Maire,

Aymeric ROBIN



Affiché le.....	25 JUIN 2024
Transmis en sous-préfecture le.....	25 JUIN 2024
Document exécutoire du.....	25 JUIN 2024
Notifié le .....	25 JUIN 2024